

Commission académique des langues vivantes du 5 janvier 2016

La nouvelle carte des langues est une conséquence directe de la réforme du collège et du postulat de la suppression de celles des sections bilangues désormais non identifiées comme « de continuité » (seulement 10 sections bilangues de l'académie répondent en effet à ce critère et c'était le chiffre initialement retenu fin novembre pour la rentrée 2016 !). C'est l'allemand bien évidemment qui est le plus durement touché.

Le contre-feu allumé par la ministre, devant les nombreuses protestations et mobilisations que suscitait la disparition des sections bilangues et euro en collège, a consisté à communiquer tous azimuts sur une augmentation du nombre de germanistes au collège et dans le premier degré. Pour rendre un tant soit peu crédible cet affichage volontariste, il lui a bien fallu alors procéder à une redéfinition de la notion de « bilangue de continuité » et, fin novembre, l'inspection générale d'allemand a indiqué qu'une moyenne de 78 % des actuelles sections bilangues seraient maintenues.

Le rectorat fait aujourd'hui le pari de l'implantation de l'allemand en primaire dans les écoles de secteur des collèges avec une section bilangue de continuité, et vise au niveau académique l'objectif du maintien de 78 % des sections bilangues anglais-allemand, sous condition d'effectifs suffisants. Mais celui-ci repose en grande partie sur le seul investissement des enseignants d'allemand du second degré, le rectorat n'ayant par ailleurs toujours pas communiqué le nombre de professeurs des écoles compétents en allemand.

Dans les collèges où la section bilangue est supprimée (une soixantaine, public et privé confondus), seule une section LV2 sera conservée ou créée¹.

L'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires permettra vraisemblablement dans un premier temps de sauvegarder des services², mais l'avenir reste très incertain. Aucun chiffre concernant une diminution (allemand, italien ...) ou une augmentation (espagnol) des équivalents temps plein (ETP) dans l'académie n'a été donné.

Gisela LEFEBVRE (FSU)

1 L'intervention de la FSU au comité technique académique réuni le 14 janvier 2016 a ensuite permis de faire préciser des seuils d'ouverture ou de maintien des bilangues et de la LV2 autour de 12 élèves, seuils dont on nous a assurés qu'ils seraient vérifiés lato sensu (voir compte rendu du CTA).

2 Attention, cela reste un problème statutaire pour un professeur du second degré.